

Le Canard en Sucre

Lettre d'information de la Mutuelle Petite Enfance Lafayette – Lyon 6^e



Relais d'Assistants Maternels

Tél : 04 78 24 12 79
relaiscanneasucre@free.fr

Permanence téléphonique :
Tous les mardis entre 12h et 14h

Rencontre avec la responsable sur
rendez-vous

Edito

Bienvenue dans la lecture de ce tout premier numéro du Canard en Sucre, votre journal ! Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont creusé leurs méninges de parents, assistant(e)s maternel(le)s et enfants afin de nous trouver ce nom.

Ce journal a pour but de vous tenir informés de la vie du relais sur le plan administratif mais aussi sur les activités quotidiennes des enfants et de leurs assistant(e)s maternel(le)s.

Si vous souhaitez participer au contenu de ce journal, n'hésitez pas à nous faire partager vos découvertes, vos coups de cœurs, recettes, etc....
Bonne lecture !

Séverine Embert
Responsable du RAM

Les temps forts du Relais Canne à Sucre

Les jardins sonores

Les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s ont pu bénéficier de « jardins sonores » au relais avec Benoit Collinet, musicien. Il a fait chanter petits et grands et nous a ravis au rythme de ses chansons et instruments de tous genres.

Projet intergénérationnel

Retrouvailles avec les personnes âgées de la résidence Thiers pour un goûter convivial et une chasse aux œufs pour Pâques. Des moments chargés de joie pour tout le monde !
Une rencontre mensuelle entre les deux générations est prévue.

Printemps des petits lecteurs

Une fois encore, le relais n'a pas raté ce rendez-vous de Mars organisé par les bibliothèques de Lyon pour un temps de contes et comptines à la bibliothèque de la Part-Dieu.

Ludothèque

Les enfants et les assistant(e)s maternel(le)s du relais se rendent régulièrement à la ludothèque de la Maison de l'Enfance du 6^e afin de découvrir et expérimenter de nouveaux jeux. Je tiens à féliciter toutes les assistant(e)s maternel(le)s qui, suite à ce projet commun au relais et à la ludothèque, ont décidé de manière autonome de continuer à aller à la ludothèque.

Signalons enfin que 3 assistantes maternelles et 1 aide à domicile du relais, ont passé ou sont actuellement en cours de validation des acquis de l'expérience (V.A.E). Deux de ces personnes ont déjà réussi et sont donc titulaires du CAP petite enfance. Bravo pour ce projet et bon courage.

Dates à retenir :

Jeudi 29 avril 2010 : grande chasse aux œufs pour les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s au Parc de la Tête d'or en commun avec le relais des Pitchounes du 6^e.

Mardi 22 juin 2010 : « J'ai perdu ma chaussure » Cette année encore, le relais offre aux enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s un spectacle de fin d'année joué par deux lyonnaises. Nous avons hâte !

Jeudi 24 juin 2010 : Assemblée Générale du relais. L'Assemblée Générale est un temps fort dans l'année et nous comptons sur votre présence. **A noter dès maintenant dans vos agendas !**

Parole de...

Chasse aux œufs avec les « mamys »

Quel plaisir de se retrouver ce matin (mardi 6 avril) à la résidence Thiers, toutes les mamys nous attendaient et elles avaient hâte de retrouver tous les petits bouts.

Chacune les ont pris par la main et les ont aidés à retrouver les œufs cachés.

Elles étaient très contentes et nous aussi !

Marie -Claire une résidente m'a raccompagné, elle serait presque venue avec moi à la maison !! C'était vraiment très bien, j'ai été très contente.

Chantal A.(assistante maternelle)

L'assistante maternelle est-elle responsable en cas de blessure d'un enfant chutant d'un toboggan ?

En matière de surveillance et de sécurité des enfants qui lui sont confiés, l'assistante maternelle est tenue à une obligation de résultat. Dès lors qu'un accident se produit entraînant une blessure de l'enfant, l'assistante maternelle est considérée comme responsable du préjudice subi et en doit réparation. Elle pourra échapper à cette obligation de réparation si elle prouve que le dommage est dû à un cas de force majeure, au fait d'un tiers ou encore à la faute du mineur lui-même. Dans un arrêt du 25 février 2010, la cour de cassation fait application de ces principes établis par un arrêt de 1982.

Congés supplémentaires pour enfant à charge de moins de 15 ans :

Art. L.3141-9 du Code du travail :

« Les femmes salariées de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge. Ce congé est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas 6 jours.

Les femmes salariées de plus de 21 ans à la date précitée bénéficient également de 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congé supplémentaire et de congé annuel ne puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L.3141-3. (30 jours).

Est réputé enfant à charge l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours. »

Chaque jour de congé supplémentaire donne droit à une indemnité qui se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Indemnité totale de congés payés}}{\text{Nombre de jours de congés payés acquis}}$$

Sur internet :

www.ramlyon.com

site du relais canne à sucre.

www.casamape.fr

site d'informations professionnelles des assistants maternels et des parents employeurs.

www.mon-enfant.fr

site de la CAF. Faire garder son enfant devient plus simple.

J'ai lu :

Mon enfant s'oppose, de Ginette Georges. Ed Jacob.

Nous sommes des parents formidables, de Jean Epstein. Ed Flammarion.

Picoti, picota ! de Rosaline Bonnet et Oriane Lallemand. Ed Casterman.

La grenouille à grande bouche, de Jonathan Lambert et Keith Falkner. Ed Casterman.

Recette : La pâte à modeler

Ingrédients (pour une couleur) :

1 tasse de farine
½ tasse de maïzena
½ tasse de sel fin
2 cuillères à soupe d'huile de cuisine (tournesol)
1 tasse d'eau
Colorant alimentaire
Saladier
Petit bol

1. Mélanger la farine, la maïzena et le sel dans le saladier
2. Dans un bol, diluer ensuite le colorant dans l'eau
3. Verser cette eau colorée dans le saladier et bien malaxer
4. Ajouter alors les 2 cuillères à soupe d'huile
5. Faire cuire le tout dans une casserole (à feu très doux) et sans cesser de tourner avec une cuillère en bois. La pâte est cuite lorsque vous avez des difficultés à la remuer.
6. Laisser refroidir hors de portée des plus petits.

Une pâte à modeler facile, économique et non toxique donc idéale pour les petits. Vous pouvez conserver cette pâte environ 2 mois, en la rangeant dans une boîte hermétique.